

Procès-verbal de la séance d'ouverture des offres : lundi 6 février 2017

Marché public de services. Appel d'offres : Dossier Patient Informatisé

Référence du marché 16.12.08

A 10h00 la porte de la salle de réunion où les offres doivent parvenir est fermée. En présence d'un membre du public, le président de séance, M. Dominique Depuydt, directeur administratif, assisté comme assesseur, Mme De Schutter, ouvre la séance en se présentant et salue la personne présente. Mme Isabelle De Schutter, gestionnaire DPI se présente également.

Après quelques mots d'introduction resituant la séance de ce jour, le président déclare avoir devant lui, déposé sur la tables, 3 paquets ou enveloppes.

Il explique le déroulement de la séance et la procédure suivie. En particulier, il rappelle que des offres envoyées par courrier recommandée seront encore acceptées si le cachet de la poste indique que le courrier a été posté le jeudi 2 février au plus tard. Cela correspond aux indications stipulées au cahier des charges. Il informe aussi qu'un mouvement de grève à Bxl X a paralysé la livraison du courrier vendredi passé et pourrait expliquer une réception tardive.

Il ouvre les enveloppes dûment cachetées les unes après les autres et cite les noms des sociétés ayant déposé une offre :

- CompuFit Software SPRL, Elisabethlaan 441, 8400 Oostende, Belgique ;
- Société Belge d'Informatique Médicale, SBIM SA, avenue Paul Pastur 361, 6032 Charleroi, Belgique ;
- MEDASYS SA, avenue du général de Gaulle, 52140 Clamart, France.

Après quoi tous les documents originaux sont paraphés par le président.

Ensuite, il donne rendez-vous aux soumissionnaires car L'Equipe reprendra contact dans les semaines suivantes pour donner des nouvelles du traitement des offres. Suite à une première analyse par chacun des membres du jury dont les noms et qualités seront communiqués plus tard, une ou plusieurs séances de délibération de ce jury déterminera le soumissionnaire retenu. Le Conseil d'administration de L'Equipe délibèrera concernant ce rapport : soit il approuve le rapport du jury, soit il lui demande des explications complémentaires, soit il renonce au marché public. Chaque soumissionnaire recevra alors le ou les PV de ces réunions du jury et des délibérations du CA de L'Equipe. Si le marché est attribué et qu'un adjudicataire est choisi par le CA, une période de standstill débutera. Au terme de cette période l'adjudicataire serait définitivement désigné.

Au terme de la réunion, il demande au public si des questions se posent. Sans questions, il clôt la réunion à 10h20.

Une quatrième offre est parvenue en début d'après-midi sous pli recommandé avec accusé de réception. Le cachet de la poste indique que le pli a été posté le 1/02/2017. Il s'agit donc d'une offre valable provenant d'un indépendant, M. Rodrigue DOUCHEZ, 90 rue Henri Barbusse, 59220 Denain, France.

A cette heure 4 offres ont été valablement adressées et participent donc à la sélection. Ce procès-verbal sera enrichi par avenant des éventuelles offres valablement adressées par courrier recommandé dans les délais voulus. A la date du 14 février 2017, on considère que toutes les offres valables ont été réceptionnées et que la réception des offres est donc clôturée.

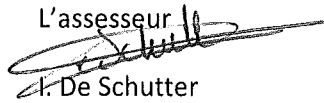
Fait à Anderlecht, le 6 février 2017 à 16h30 et complété ce 14 février à 16h00.

Le président

D. Depuydt



L'assesseur



K. De Schutter